

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 19 mai 2021

Date d'envoi de la convocation : le 12 mai 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Procès Verbal de la réunion

Étaient présents

Mme JURY Christiane	Déléguee du Département du Rhône
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional - Président
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey

Ont donné pouvoir :

Mme BERLIER Solange	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
Mme BUSSIERE Laurence	À M. THOMAS Luc
M. CINIÉRI Dino	À M. MANDON Emmanuel
M. CORVAISIER Robert	À Mme ROBIN Christine
M. GONDRAND Frédéric	À M. RAULT Serge
M. HAMMOU OU ALI Brahim	À Mme MAZOYER Martine
Mme PEYSSELOU Valérie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme RIBEIRO-CUSTODIO Alexandra	À Mme JURY Christiane
M. VIAL Raymond	À M. ZILLIOX Charles

Étaient absents :

M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. PIZOT Cédric	Délégué de la Commune de Condrieu

Assistaient également à la réunion :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand Lyon
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. Daniel DURR	Président du Conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL	Responsable Pôle Moyens Généraux

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU DU 19 MAI 2021

Emmanuel MANDON accueille les membres du Bureau, ceux qui sont présents à la Maison du Parc et ceux qui assistent à la réunion en visioconférence.

Christiane JURY est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. L'examen de l'ordre du jour peut débuter. Les membres du Bureau assistant à la réunion en visioconférence donnent pouvoir aux membres présents à la Maison du Parc :

Ont donné pouvoir :

Mme BERLIER Solange	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
Mme BUSSIERE Laurence (absente)	À M. THOMAS Luc
M. CINIÉRI Dino (absent)	À M. MANDON Emmanuel
M. CORVAISIER Robert (absent)	À Mme ROBIN Christine
M. GONDRAND Frédéric	À M. RAULT Serge
M. HAMMOU OU ALI Brahim	À Mme MAZOYER Martine
Mme PEYSSELON Valérie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme RIBEIRO-CUSTODIO Alexandra (absente)	À Mme JURY Christiane
M. VIAL Raymond (absent)	À M. ZILLIOX Charles

Assistaient également à la réunion par visioconférence : Mmes Martine BRUNON et Nathalie DEHAN et M. Alexandre MASSARDIER. Ils n'ont pas pu donner de pouvoir car tous les membres présents à la Maison du Parc étaient déjà détenteurs d'un pouvoir. Il leur est précisé qu'en cas d'avis défavorable sur une décision, leur vote sera pris en compte, selon des modalités qui seront à décider.

Emmanuel MANDON annonce que le projet piloté par Parc du Pilat concernant le Haut-Pilat a été retenu dans le cadre de l'appel à projets Paiements pour Services Environnementaux de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. L'annonce n'est pas officielle mais une invitation à la réunion de lancement a été transmise par mail. Le travail commence dès aujourd'hui. Une communication sera faite auprès d'agriculteurs. 40 seront potentiellement bénéficiaires. L'enveloppe globale de crédits proposée par l'Agence de l'Eau pour 5 ans est de 1,6 M€. Contrairement à d'autres projets, celui du Parc a bien été retenu conformément au plan de financement proposé et n'a pas souffert de restriction budgétaire ni de demande de modification technique.

1 – APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA RÉUNION DU 14 AVRIL

Ce compte-rendu n'appelle pas d'observation particulière, il est adopté à l'unanimité.

2 – APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

- Commission Tourisme et Loisirs du 2 février 2021 : Frédéric GONDRAND présente les principales conclusions de cette réunion. Il a été décidé que les réunions se feraient en mode mixte avec un focus sur un ou deux gros projets, en proposant pourquoi pas une visite sur le terrain. Quelques sujets d'actualité seront également présentés.
Il a aussi été question de désignations pour représenter le Parc au sein de différentes structures.
- Commission Évaluation et Révision de la Charte du 3 mars et du 7 avril 2021 : Lors de la première réunion, l'équipe technique en charge de la révision de la Charte s'est présentée. Des jeux de rôle ont été organisés pour déterminer les questions auxquelles il faut savoir répondre en tant qu'élu du Parc et spécifiquement en période de révision. Au cours de la seconde commission, la question de la concertation a été abordée : comment faire de la concertation ? Avec quel public ? Cela a permis de sonder la volonté des différents participants en la matière. Il y a une réelle envie de co-construction en associant les socio-professionnels, les citoyens et un public plutôt biodiversité.
Emmanuel MANDON rajoute que ces 2 premières réunions ont permis de défricher le sujet. Le travail

commence.

- Commission Éducation, Sensibilisation et Action Culturelle du 28 avril 2021 : Jean-Philippe PORCHEROT présente les différents sujets abordés lors de la réunion. Tout d'abord, le bilan de l'activité d'éducation au territoire a été fait pour ce qui concerne le mandat précédent. 570 classes ont été bénéficiaires de ce programme depuis 2011. Il y a un petit déficit avec les écoles des Communes du Pays du Gier qui sollicitent moins ce programme. Une enquête va être menée pour connaître les freins à la participation.

Les différentes thématiques proposées au titre du programme ont été passées en revue, c'est celle sur le lait qui rencontre le plus de succès mais qui a connu quelques difficultés suite à des problèmes liés à la santé rencontrés il y a quelque temps.

Pour le prochain programme, des demandes de financements seront à déposer : auprès de la Région et du Département du Rhône. L'ASSE Cœur vert a aussi été sollicitée. Ce programme pourrait débuter dès l'automne.

Différents points ont été faits sur l'avancement des Rendez-vous de mon Parc, sur la création des supports de communication qui sont liés et sur les projets d'itinérance.

Il a aussi été question de la convention avec Jean-Pierre Huguet, éditeur d'ouvrages portant sur le Pilat. Cette convention, déjà validée par la Commission, sera soumise à l'approbation du Bureau lors de sa réunion de juin.

Enfin, la question du réabonnement à La Pie du Pilat a été abordée.

Pour information, il a été rappelé que la 1ère journée Bus et Baskets aura lieu le 29 mai prochain sur le thème de la biodiversité.

3 – DOSSIERS DE DEMANDES DE FINANCEMENT POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR LE PARC DU PILAT :

3.1 Achat d'un appareil photo numérique avec GPS intégré

Ce point est présenté par Charles ZILLIOX.

Pour améliorer l'efficacité du travail d'alimentation de l'Observatoire Photographique des Paysages du Pilat, réalisé en régie, il est proposé de faire l'acquisition d'un appareil de prise de photographies numériques permettant la géolocalisation de ces photographies.

Un sac à dos pour faciliter et sécuriser le transport de l'appareil serait également acquis.

Le budget prévisionnel

Le coût de cette acquisition d'équipement s'élève à 2700 € HT pour laquelle une subvention de la Région au titre du Contrat de Parc serait sollicitée au taux de 80 %, soit une subvention espérée de 2160 € et un autofinancement du Parc de 540 €, auquel il faudra rajouter la prise en charge de la TVA.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet et son plan de financement, et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante au titre du Contrat de Parc, auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

3.2 Renouvellement de signalétique et acquisition de matériel pour l'exercice des missions de l'équipe d'entretien de la nature

Marie VIDAL présente ce dossier.

Actuellement, les outils d'accompagnement de la randonnée proposés sur le territoire du Parc naturel régional du Pilat sont traditionnels : site internet dédié, carte au 1/50000^{ème}, topos guide et rando guide.

Les dispositifs terrains de balisage et de signalisation complètent ces outils d'accompagnement ; un effort tout particulier est fait sur les panneaux de départ des itinéraires de randonnée et la signalétique directionnelle pour valoriser les lieux dits (où l'on est, où l'on va) en liaison avec les cartes, pour rendre les randonneurs plus autonomes dans leur pratique, les affranchir des itinéraires préfabriqués. La carte de randonnée du Parc au 1/50 000^{ième} ayant été refaite ainsi que la charte graphique de ce type de panneaux, il convient de tous les remplacer progressivement.

À ce jour, il est donc nécessaire de renouveler 21 panneaux de départ de randonnée et 100 ensembles de signalétique directionnelle (poteaux + panneaux directionnels) sur les 900 existants actuellement.

De plus, pour mettre en place et entretenir ce mobilier, l'équipe d'entretien de la nature a besoin de matériels type tronçonneuses, débroussaileuses ... qui répondent aux nouvelles exigences en matière de sécurité et de respect de l'environnement.

Enfin, afin de répondre aux attentes des communes ou intercommunalités, du mobilier pour les Relais Informations Services doivent être acquis.

Le budget prévisionnel

Les nouveaux mobiliers et matériels à acquérir ont un coût de 20 000 € HT. Pour cette acquisition d'équipement, une subvention de la Région au titre du Contrat de Parc serait sollicitée au taux de 80 %, soit une subvention espérée de 16 000 € et un autofinancement du Parc de 4 000 €, auquel il faudra rajouter la prise en charge de la TVA.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet et son plan de financement, et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante au titre du Contrat de Parc, auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

3.3 Animation des sites Natura 2000 pour l'année 2022

Ce projet est présenté par Christine ROBIN.

Le territoire du Parc du Pilat est concerné par 4 sites Natura 2000, qui sont dotés d'un Document d'objectifs (DOCOB) :

- « Tourbières du Pilat et Landes de Chaussitre » (FR 820 1761)
- « Crêts du Pilat » (FR 820 1760)
- « Vallée de l'Ondenon, contreforts nord du Pilat » (FR 820 1762)
- « Vallons et combes du Pilat rhodanien » (FR 820 2008)

L'animation de ces sites est assurée par le Parc du Pilat. Pour 2022, il est envisagé de mener les actions suivantes :

- Suivi et animation générale
- Accompagnement et formation des acteurs pour une meilleure prise en compte de la biodiversité sur les sites
- Organisation et suivi de chantiers de restauration écologique
- Sensibilisation et communication auprès des propriétaires, des élus, et du grand-public
- Accompagnement des porteurs de projets susceptibles d'impacter négativement les sites,
- Veille à la cohérence des politiques publiques et programmes d'actions sur les sites.

Un poste est dédié à la mise en œuvre de ces missions pour l'année 2022.

Le coût total de ce projet s'élève à environ 45 000 € et représente le salaire de la chargée de mission, et les frais professionnels engagés, ainsi que des prestations permettant la mise en œuvre des DOCOBs.

Le budget prévisionnel

Pour financer les actions d'animation des sites Natura 2000 en 2022, le plan de financement proposé est le suivant :

- État (Ministère de la Transition Écologique et Solidaire) : 22 500 €
- Europe (FEADER 7.63) : 22 500 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet et son plan de financement, et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes auprès de l'État et de l'Europe (FEADER 7.63).

3.4 40 ans de Pilat Propre

Jean-Philippe PORCHEROT présente ce dossier.

L'anniversaire des 40 ans de « Pilat Propre » en 2022 sera l'occasion d'organiser un temps fort autour de cette opération. En plus de l'aide à l'organisation des chantiers par les Communes (fourniture de gants, de sac et mise en relation avec les organismes chargés de traiter les déchets ramassés), pour ce 40ième anniversaire, le Parc pourrait :

- développer un appui à la communication de ces chantiers communaux en proposant affiches et tracts à personnaliser.
- procéder à la création de visuels marquants spécifiques Pilat qui pourront être déclinés sur les différents supports de communication (communication créative et humoristique) en 2022 mais également les années suivantes.
- organiser un séminaire pour les élus sur la problématique des déchets sauvages : rôle de police du maire, quelle solution mettre en œuvre, comment sensibiliser, échanger sur les bonnes pratiques, ... (Ce séminaire sera organisé en lien avec les Intercommunalités compétentes).
- rechercher des solutions expérimentées ailleurs pour limiter la quantité de déchets jetés dans la nature ou limiter leur éparpillement (avec l'appui d'un stagiaire) et proposer à des communes l'expérimentation de certaines de ces solutions (nudges, poisson glouton, ...).
- organiser un chantier symbolique de ramassage spécifique directement piloté par le Parc du Pilat

Le budget prévisionnel

Le coût de cette opération de fonctionnement s'élève à 12 500 € TTC, pour laquelle une subvention de la Région au titre du Contrat de Parc serait sollicitée au taux de 80 %, soit une subvention attendue de 10 000 € et un autofinancement du Parc de 2 500 € TTC.

Martine BRUNON demande s'il est possible d'avoir des gants de meilleure qualité.

Sandrine GARDET répond que c'est compliqué d'avoir du budget pour ce type d'actions et que ce sont des choses qui coûtent cher. Il est donc proposé d'acheter moins de gants et d'en trouver de meilleure qualité.

Jean-Louis POLETTI propose si des Communes le souhaitent que soient mis à disposition des gants que la Mairie de Saint-Michel-sur-Rhône a en stock.

Christine ROBIN demande si on a un retour de chaque Commune sur ce type d'opérations.

Sandrine GARDET répond que le Parc n'a pas toujours de retour précis mais beaucoup de Communes sont intéressées chaque année pour y participer.

Jean-Louis POLETTI précise que sa Commune a participé pour la première fois en 2015 et il y avait beaucoup de déchets. Au fil des années, il y a plus de volontaires et moins de déchets. L'opération n'a pas pu avoir lieu en 2020 à cause du confinement et on s'aperçoit alors qu'il y a à nouveau des déchets sur certains lieux.

Jean-Philippe PORCHEROT indique qu'en ce qui concerne les lieux touristiques, cela n'a pas tellement baissé et il n'y a pas d'impact sur les décharges sauvages.

Sandrine GARDET propose également que cette action soit l'occasion de penser à faire les choses autrement et d'expérimenter des nouvelles manières de faire avec des communes volontaires.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet et son plan de financement, et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante au titre du Contrat de Parc, auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

3.5 Animation de la démarche « sites emblématiques du Pilat »

Sylvie FAYOLLE et Laurence BUSSIERE rejoignent la réunion par visioconférence.

Frédéric GONDRAND présente le dossier.

Suite aux échanges organisés lors de la séance de Bureau du 10 février dernier, le Parc a engagé un travail visant à améliorer la gestion des flux touristiques sur les sites emblématiques du Pilat et optimiser à termes leur valorisation d'un point de vue économique.

Un comité de pilotage s'est réuni le 28 avril dernier regroupant l'ensemble des parties prenantes (communes, EPCI, Conseils départementaux, Etat, Office du tourisme...).

Cette séance d'installation a permis de fixer les premières directions de ce travail à savoir :

- les secteurs géographiques à prioriser : 5 secteurs ont été retenus (Grenouze/Mont-Monnet, Oeillon-Jasserie-Chaubouret, Col de la République/3 croix, Chaussitre et Chirol)
- les 3 axes à mettre en œuvre dès 2021 : conseils juridiques aux collectivités, observation et veille sur la fréquentation des sites et voyages d'étude sur des territoires aux problématiques similaires.

Sur cette base, le Parc du Pilat prévoit la mise en place des premières actions suivantes :

- organisation de demi-journée(s) d'échange avec des conseillers techniques et juridiques sur le cadre d'intervention des collectivités dans le contexte de gestion de sites naturels soumis à forte fréquentation touristique
- organisation de 2 voyages d'étude (sur le Mont Ventoux et la Chaîne des Puys) afin d'étudier les solutions mises en œuvre sur ces territoires
- mise en place d'un dispositif de veille sur les secteurs visés au cours de la saison 2021 (de mai à octobre).

Le budget prévisionnel

Les différentes dépenses identifiées pour la mise en œuvre de ces différentes actions sont estimées à 15 000 € TTC. Le financement de ces différentes dépenses serait envisagé via la sollicitation d'une aide de la Région Auvergne – Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat de Parc pour un montant de 12 000 € et une mobilisation de l'autofinancement du Parc à hauteur de 3 000 €.

Christiane JURY demande si en plus des sites identifiés, ces actions pourraient aussi se mener sur la Via Rhona.

Sandrine GARDET répond que la légitimité du Parc à intervenir sur la Via Rhona n'est pas établie, c'est plutôt la Région qui pilote.

Serge RAULT ajoute que plusieurs secteurs géographiques sont concernés par la Via Rhona et que pour celui qui nous concerne cela est géré au niveau de Valence.

La réflexion initiale portait sur le Col de l'Oeillon avec une question sur un meilleur accueil du visiteur tout en protégeant l'environnement. Puis la réflexion a évolué sur les fréquentations d'autres sites emblématiques sur la ligne de crêtes. D'autres dispositifs existent déjà pour la Via Rhona.

Christiane JURY fait remarquer qu'autour de l'Île du Beurre et sur la Commune de Tupin-et-Semons, il y a bien une problématique de surfréquentation.

Daniel DURR suggère que cette initiative sur les sites emblématiques de crêtes serve de laboratoire pour ensuite pouvoir être étendu à d'autres sites.

Frédéric GONDRAND explique qu'effectivement d'autres sites subissent une forte pression. Il s'agit bien de traiter en premier lieu les sites les plus emblématiques du Pilat et en réponse à une demande clairement formulée au départ par la Communauté de communes du Pilat Rhodanien.

Il précise notamment que certaines photographies publiées incitent à aller toujours aux mêmes endroits, soit sur les crêtes.

Emmanuel MANDON ajoute qu'il sera nécessaire de faire évoluer les communications sur les réseaux sociaux et avoir une autre approche.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet et son plan de financement, et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante au titre du Contrat de Parc, auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

4 – DOSSIER DE DEMANDES DE FINANCEMENT POUR DES PROJETS PORTÉS D'AUTRES MAÎTRES D'OUVRAGE QUE LE PARC

4.1 Commune de Longes : Pose de panneaux touristiques et réparation de la table d'orientation du Mont Monnet

Sandrine GARDET présente le dossier.

La Commune, en collaboration avec l'association de Valorisation du Patrimoine Longeard (A.V.P.L.), a décidé de l'implantation de vingt-huit panneaux d'informations touristiques et culturelles pour la valorisation des monuments et sites remarquables du centre-bourg et des différents hameaux. De plus, la partie centrale de la table d'orientation du Mont Monnet a été cassée et doit être remplacée.

L'opération consiste donc en la fourniture de 28 panneaux et à leur mise en page en conformité avec la charte d'interprétation du Parc du Pilat et en des travaux de réfection de la table d'orientation du Mont Monnet.

Le budget prévisionnel

Le montant de l'opération d'investissement s'élève à 17 456,18 € HT. Une subvention de 7500 € est sollicitée, au titre du Contrat de Parc, auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. L'association de valorisation du patrimoine longeard apporterait 3000 € de financement. La Commune compléterait avec 6956,18 € d'autofinancement.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le dossier et son plan de

financement, et valide l'accompagnement de ce projet dans le cadre du Contrat de Parc conclu avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

5 – ÉVOLUTION DES SERVEURS ET DE LEUR HÉBERGEMENT MUTUALISÉS EN INTER-PARCS

Ce point est présenté par Sandrine GARDET.

Actuellement, le Parc du Pilat (PNRP) mutualise deux serveurs informatiques avec les Parcs du Vercors (PNRV), du Haut-Jura (PNRHJ), Livradois-Forez (PNRLF), du Massif des Bauges (PNRMV), des Volcans d'Auvergne (PNRVA) et du Morvan. L'un des serveurs est piloté par le Parc du Vercors et est hébergé à Grenoble (société Probesys), l'autre est piloté par le Parc du Pilat et est hébergé à Roubaix (société OVH). Ces serveurs abritent entre autres Pilat Rando (géotrek), Pilat Biodiv'(géonature), la cartographie des actions par commune impulsées par le Parc (Lizmap) ...

Services et applications utilisés par les différents Parcs (projection fin 2021) :

Services et applications utilisés (projection 2021)

	PNRP	PNRHJ	PNRV	PNRMB	PNRVA	PNRLF	PNRMorvan
GeoTrek Rando	1	2	1	1	1	1	1
GeoTrek Admin	1	1	1	1	1		1
GeoNature (TaxHub + UsersHub + Atlas)	1	1	1	1	1		
Lizmap + QGIS Server	1	1	1	1			
NextCloud + Collabora				1			
GeoPaysages	1						
GeoRivières		1					
Services et appli / Parc	6	6	4	5	3	1	2
Total des services et appli				27			

Afin d'améliorer la sécurité de ces hébergements et accroître notre capacité à stocker de la donnée en inter parcs (actuellement on ne peut, par exemple, pas prendre en compte les demandes du PNR des Volcans d'Auvergne), il est proposé d'abandonner le serveur situé à Grenoble et de n'avoir qu'un seul serveur, plus puissant et mieux sécurisé (sécurisation améliorée suite à l'incendie des locaux de la société OVH à Strasbourg) hébergé auprès de la Société OVH à Roubaix.

Le coût global de cette nouvelle solution sera plus élevé que l'ancienne (cf. Tableau ci-après). Pour le Parc du Pilat, l'augmentation est de 27 % du coût annuel, soit une augmentation de 393,99 € HT ou 472,788 € TTC / an.

Comparatif

	AUJOURD'HUI	DEMAIN	Différence en %
	VPS Probesys + OVH HOST-64 + TMA	OVH HOST-64 + Infra-3 + TMA	
PNRP	1065,38	1459,37	27
PNRHJ	1065,38	1459,37	27
PNRV	1065,38	1063,39	0
PNRMB	1065,38	1261,38	16
PNRVA	0,00	865,40	100
PNRLF	376,00	469,42	20
PNR Morvan	376,00	667,41	44
TOTAL	5013,50	7245,76	31

La répartition des coûts par Parc selon le nombre de services utilisés font que l'augmentation globale est lissée et répartie équitablement.

Elle permet d'héberger un nouveau Parc, d'améliorer les ressources des serveurs et de renforcer les sauvegardes et la sécurisation des données.

Il est proposé qu'un unique contrat d'hébergement soit signé, pour l'inter-parcs, entre la Société OVH et le Parc du Pilat (le Parc du Pilat est aussi l'employeur du géomaticien mutualisé en inter-parcs) et que la répartition des coûts générés par ce contrat se fasse au regard des services utilisés et soit précisée par

convention à signer avec les Parcs intéressés.

Jean-Philippe PORCHEROT demande si les autres Parcs ont déjà validé ce nouveau système.

Sandrine GARDET lui répond, qu'au niveau technique, les directeurs des Parcs concernés ont déjà validé le principe.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet et autorise Monsieur le Président à signer la convention à venir avec les Parcs souhaitant utiliser ce serveur et son hébergement mutualisés.

6 – AVENANT 2021 À LA CONVENTION ENTRE LE PARC ET L'OFFICE DE TOURISME DU PILAT

Frédéric GONDRAND présente l'avenant.

Conformément à la Charte Objectif 2025, le Parc participe à la promotion du territoire du Pilat en tant que destination éco-touristique, notamment au travers de sa qualité de membre de l'Office de Tourisme du Pilat.

La participation du Parc à l'Office du Tourisme du Pilat est cadrée par une convention cadre couvrant la période 2016-2020, validée par le Bureau du Parc dans sa séance du 15 octobre 2015 et prolongée jusqu'à fin 2021 dans le cadre d'une délibération prise le 6 novembre 2019.

Afin de permettre la mise en œuvre de cette convention sur l'année 2021, il est soumis au Bureau du Parc un avenant ci-joint.

Cet avenant est proposé conformément à l'article 5 de ladite convention afin de préciser les actions partenariales conduites en 2021. Cet avenant prévoit les moyens attribués à l'Office de tourisme à la fois dans le cadre des missions obligatoires confiées et des missions facultatives.

Frédéric GONDRAND ajoute que l'Office de Tourisme sera mobilisé dans le cadre des missions sur les sites emblématiques.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'avenant 2021 joint à la présente et autorise Monsieur le Président à le signer.

7 – SIGNATURE DU MANIFESTE « PÔLES DE PLEINE NATURE » MASSIF CENTRAL

Frédéric GONDRAND présente ce point.

Depuis 2016, le Parc naturel régional du Pilat est l'animateur à l'échelle de son territoire du dispositif « Pôle de pleine nature » mis en œuvre par le partenariat Massif Central (Etat, GIP Massif Central) pour promouvoir les activités de pleine nature et en faire un vecteur de développement pour les territoires.

Ce dispositif est déployé actuellement sur 16 autres territoires et rentre dans sa phase de clôture.

Afin de faire connaître l'intérêt de ces dynamiques territoriales et touristiques, le partenariat Massif Central a souhaité soumettre aux Pôles de pleine nature, un manifeste visant à réaffirmer la plus-value des projets soutenus dans ce cadre.

Ce manifeste a été présenté en Commission « tourisme et loisirs » du Parc dans sa séance du 21 avril dernier et les membres de la Commission ont validé le principe de l'adhésion du Parc du Pilat à ce manifeste.

Emmanuel MANDON rappelle que le Pilat est partie prenante de l'entité Grand Massif Central. C'est une dimension intéressante car cela permet de travailler à une autre échelle. Les préoccupations sont différentes, les thématiques aussi, comme la déprise de la ruralité à un niveau parfois important. Il est important de rappeler à l'Europe et à l'État que ces territoires ont des besoins spécifiques. Le Tourisme de nature est un des thèmes qui au niveau du Massif central réunis plusieurs acteurs et concernent des sujets variés : itinérance VTT, randonnée, GR...

Il faut, à l'heure où des arbitrages se font quant à la prochaine programmation de crédits européens, faire valoir le fait que le dispositif « Pôle de Pleine Nature » doit être reconduit car c'est aussi une manière de soutenir l'activité économique sur notre massif. Il est donc important de se mobiliser.

Valérie PEYSSELON ajoute que ce dispositif est cohérent avec la volonté politique exprimée par le Département de la Loire au travers de son label « Sport Nature » qu'il attribue aux Communes ayant fait le choix de développement des activités de pleine nature, comme Saint-Régis-du-Coin par exemple.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise Monsieur le Président à signer ce manifeste.

8 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU PARC AU SEIN DES INSTANCES DÉPARTEMENTALES DE CONCERTATION SUR LES INSTALLATIONS RADIOÉLECTRIQUES

Le Syndicat mixte du Parc du Pilat est appelé par la Préfecture de la Loire à intégrer l'instance de concertation sur les installations radioélectriques en cours de mise en place.

Cette instance est prévue par la Loi Abeille adoptée le 29 janvier 2015 et donnant de nouvelles directives pour les antennes relais et le Wifi notamment.

L'instance de concertation dont les modalités de fonctionnement ont été précisées par décret en août 2016 à un rôle de médiation en veillant à un état des lieux partagé et à faciliter la résolution amiable d'un différend relatif aux installations radioélectriques.

Elle prend en compte notamment l'insertion de l'installation dans son environnement : enjeux écologique, paysager et de santé humaine.

Le Parc est déjà membre de l'instance mise en place dans le Rhône. Cependant, si un technicien du Parc est chargé du suivi technique de cette instance, à savoir Julien MARCEAU, aucun élu du Parc n'a été nommément désigné pour y siéger.

Il est donc proposé de désigner :

- un élu représentant le Parc au sein de l'instance de concertation sur les installations radioélectrique du Rhône et
- un élu représentant le Parc au sein de celle de la Loire en cours de mise en place.

Sandrine GARDET demande s'il y a des volontaires.

Charles ZILLIOX propose que la désignation se fasse au sein de la Commission Aménagement. La proposition sera faite au Bureau qui la validera ensuite.

9 – POINTS DE DÉBAT ET D'INFORMATIONS DIVERSES

9.1 Projet d'amélioration de la prise en compte de la séquence Éviter Réduire Compenser dans les projets d'aménagement et de planification

Charles ZILLIOX donne les informations suivantes :

Depuis mars 2019, les services du Parc naturel régional du Pilat travaillent avec ceux du Syndicat mixte du SCOT des Rives du Rhône et l'association Rives Natures (dont le Scot et le Parc sont membres) a un projet

visant à une meilleure prise en compte de la séquence Éviter Réduire Compenser dite « Séquence ERC » dans le cadre des opérations d'aménagement et de planification du territoire afin de limiter la consommation de la ressource non renouvelable qu'est le foncier non bâti.

Le Comité syndical du SCOT des Rives du Rhône a inscrit ce projet dans le cadre de son Plan de mandat début 2021. Quant au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat, ce projet correspond à une des attentes de l'État (attentes non encore formalisée officiellement) vis à vis de la nouvelle charte du Parc.

Ce projet dont une réunion de lancement a eu lieu le 19 mai se déclinerait en 3 phases :

1. une phase d'appropriation de ce qu'est la séquence ERC par le plus grand nombre. La cible prioritaire est constituée des élus des EPCI, membres du SCOT et/ou membres du Parc.
2. une phase composée de deux lots :
 - le premier concerne le bilan de la mise en œuvre de la séquence ERC sur les 10 à 15 dernières années sur le territoire Pilat et Rives du Rhône (leviers et freins à la mise en œuvre de la séquence)
 - le second constitue un appui à la rédaction de mesures et dispositions de la nouvelle charte pour inciter et faciliter la mise en œuvre de cette séquence (y compris pour des projets qui n'y sont pas soumis de par la réglementation)
3. une dernière phase qui consistera à définir la stratégie de planification territoriale à l'échelle des deux territoires.

A ce projet, sera également associé le SCOT Sud Loire.

Si la première phase peut-être mise en œuvre sans avoir recours à un cabinet d'études en mobilisant l'ingénierie de Rives Nature et celle du Parc du Pilat (il pourra y avoir recours lors des webinaires ou réunions à des intervenants extérieurs toutefois), ce n'est pas le cas pour la phase 2 où il est préférable de bénéficier d'un apport « neutre ».

Un appel à prestataire a donc été lancé par le Parc (le cahier des charges ayant au préalable été validé par le SCOT des Rives Nature et Rives Nature).

Le Parc sera le porteur de cette étude et une convention de co-maîtrise d'ouvrage sera signée avec le SCOT des Rives du Rhône. Le coût maximal de l'étude envisagée est de 25 650 € TTC.

Cette étude pourra faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat de Parc dont le montant ne pourra être supérieur à 16 000 €.

La convention de co-maîtrise d'ouvrage précisera la participation financière du Scot des Rives du Rhône au lot 1 de cette étude, le lot 2 étant relatif à la rédaction de la charte du Parc.

Lors de la prochaine réunion du Bureau, les offres de prestation auront été reçues et le Bureau sera en mesure de statuer sur la convention de co-maîtrise d'ouvrage et sur la demande de subvention régionale avec devis à l'appui.

Le Scot des Rives du Rhône compte 153 communes dont 24 sont labellisées Parc. Le Parc compte 49 communes dont 24 sont couvertes par le Scot Rives du Rhône, les autres le sont par le Scot Sud Loire.

Au total, le périmètre Scot Rives du Rhône + Parc compte 178 communes

Le Scot concerne donc 86 % de ce périmètre.

Charles ZILLIOX ajoute que ce travail a un intérêt pour la mise en valeur de la biodiversité. Il ne doit pas être vu comme une contrainte mais une opportunité.

Jean-Philippe PORCHEROT précise que le problème souvent soulevé est celui de la compensation. Plus le territoire sera vaste et plus ce sera facile d'aller dans le sens de la compensation.

Martine BRUNON souhaite avoir des précisions sur ce qu'est la Séquence ERC.

Charles ZILLIOX répond qu'à chaque fois un projet d'aménagement émerge, il faut d'abord regarder ce qu'on peut faire pour l'Éviter, puis on essaie de Réduire ses impacts environnementaux et sinon il est proposé de Compenser ses impacts.

Plusieurs élus ont participé à une réunion d'information sur la question, ce jour.

Martine BRUNON interroge sur le prix de l'étude qui paraît un peu élevé.

Sandrine GARDET répond que la consultation a été lancée. D'ici la prochaine réunion de Bureau, les prix seront connus.

Serge RAULT souligne que c'est un point très important sur le plan de l'urbanisme. L'aménagement du territoire est piloté par la Charte et le SCOT. Là, il s'agit de se projeter sur une évolution de l'aménagement du territoire sur une période de 5 à 10 ans. L'économie du foncier et la Zéro Artificialisation Nette, sont des termes qui vont commander l'aménagement dans le futur. Il faut donc profiter de ne pas être sous la contrainte pour réfléchir sur un aménagement du territoire, et de voir où sont les priorités. On pourrait se dire qu'à l'avenir si un territoire prend trop de terrains alors ce sont les autres autour qui devront compenser.

Dans les discussions, il est important d'avoir son propre projet de territoire pour avoir sa vision. Le coût de l'étude est symbolique.

C'est une chance de pouvoir anticiper, étant donné les difficultés à garder des terrains à bâtir. Il est essentiel que le terrain parle d'une seule voix et il est intéressant que le projet soit porté par le Parc, avec un périmètre plus grand que celui du SCOT.

Nathalie DEHAN intervient sur la qualité des études ERC : la compensation a très peu de succès vis-à-vis de la faune et de la flore. Il faut donc être attentifs sur ce point-là. L'activité économique dynamique peut poser des problèmes. Elle demande, par ailleurs, si l'aide des associations naturalistes a été sollicitée.

Sandrine GARDET précise que l'association Rives Nature qui associe des collectivités dont le SCOT, les EPCI et le Parc, des opérateurs privés et des associations naturalistes, participe à l'étude. L'idée est au préalable de savoir comment la séquence est mise en place sur le territoire pour tous les projets, y compris ceux qui ne sont pas obligatoirement soumis à cette séquence. Il s'agit donc d'évaluer sa mise en place et ensuite de voir comment au travers de la nouvelle charte du Parc il est possible d'en faciliter la mise en œuvre.

Christine ROBIN explique que ce qui est ressorti c'est que c'est une séquence assez complexe. Il a été demandé par plusieurs élus, une boîte à outils pour la mettre en place. La hiérarchisation des différentes phases est très importante. Éviter doit être un préalable. Philippe GENTIL (Président de l'Association Rives nature) a rappelé lors de la réunion, qu'il était nécessaire de voir autrement notre façon d'habiter en lien avec la biodiversité.

Daniel DURR indique que la démarche ERC doit être perçue comme une progression dégressive. L'idéal c'est d'abord d'éviter.

Sandrine GARDET ajoute qu'il s'agira d'abord de s'approprier collectivement ce qu'est la séquence ERC. Des actions de présentation aux élus de façon détaillée seront faites auprès des élus.

Serge RAULT propose que cette présentation puisse se faire lors d'une réunion du comité syndical.

Charles ZILLIOX précise que, dans un monde idéal, les PLU seraient remplacés par des Plans de Planification Territoriale où seraient d'abord traités : la nature, l'agriculture, la biodiversité et en dernier ressort l'urbanisme. En tout cas, il y a des changements à faire en matière de planification.

Emmanuel MANDON explique qu'en effet, c'est un sujet très intéressant, notamment sur le couloir rhodanien qui a connu un étalement urbain et un développement conséquent. Le sujet est forcément intéressant. Le Parc est cerné par le développement urbain, y compris sur la partie Haute-Loire.

Le raisonnement consiste à dépasser les limites du Parc car cela a déjà été fait pour le Contrat Vert et Bleu. Il faut féliciter les élus qui ont cette conscience d'anticiper pour une meilleure appropriation. Le Pilat doit faire valoir sa vocation et dire qu'il n'est pas seulement une carte postale mais un espace vivant. Il faut travailler sur ce sujet qui en vaut la peine.

Christiane JURY interpelle l'assemblée pour savoir si des Communes sont concernées par des camions qui viennent déverser de la terre pour faire du remblai. Elle souhaite savoir si un courrier peut être adressé aux Maires pour le rappeler que cette pratique est interdite.

Sandrine GARDET répond que cela relève du pouvoir de police du maire et qu'en effet beaucoup de communes ne semblent pas bien mesurer l'étendu de leur pouvoir. Elle s'interroge sur la pertinence de mutualiser entre plusieurs communes des moyens pour faciliter l'exercice de ce pouvoir de police.

La prochaine réunion du Bureau aura lieu le 16 juin à 18h00.